

<https://enseignants.se-unsas.org/Bulletins-de-paie-dematerialises-ca-y-est>



Enseignants de l'Unsa

# Bulletins de paie dématérialisés : ça y est !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 28 août 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

À compter de septembre 2018, les titulaires comme les stagiaires pourront recevoir leurs bulletins de paie sous format numérique.

Cette dématérialisation va en soulager plus d'une et d'un d'entre nous. Finies les longues semaines à se demander si telle ou telle indemnité a bien été versée. Les bulletins de paie qui arrivent 3 mois après dans les casiers, c'est fini, ils seront disponibles sur votre espace numérique sécurisé.

Concrètement la dématérialisation c'est :

- la mise à disposition des agents publics, de manière instantanée, de son bulletin de paie numérisé sur un espace internet personnel et sécurisé accessible à tout instant, en tout lieu et sur tout support
- la conservation des documents pendant toute la carrière et jusqu'à 5 années au-delà du départ en retraite.

Durant une période transitoire de 6 mois, la réception du bulletin papier perdurera en parallèle.

À terme, le SE-Unsa souhaiterait que cette dématérialisation puisse s'étendre à tous les arrêtés (d'affectation, d'avancement...).